

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 476 rue Principale, 8 juillet 2026 à 20H00.

Sont présents à cette séance :

Mairesse Madame Karine Champagne

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 3 Monsieur Cédric Quirion par vidéo conférence

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Karine Champagne.

Madame Marilène Robert directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. Période de questions

5. LÉGISLATION

- 5.1 Résolution de concordance et de courte échéance
- 5.2 Adoption règlement 260-2026 modifiant le règlement 242-2024 portant sur la rémunération des élus
- 5.4 Directives linguistiques
- 5.5 Avis de défaut – non-respect des engagements contractuels (lots 5 818 692, 6 543 640, 6 543 641, 6 543 648 et 5 818 689)
- 5.6 RRQ correction administrative
- 5.7 Signataire

6. FINANCES

- 6.1 Compte pour approbation

7. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 7.1 Achat de deux fontaines d'eau avec remplisseur de bouteille
- 7.2 Achat de 2 bandes protectrices en métal pour les toiles électriques du gymnase
- 7.3 Recommandation de paiement no 1 projet Grand Shenley
- 7.4 Ouvrage de captage d'eau lot 5 060 412

- 7.5 Ouvrage de captage d'eau lot 5 060 413
- 7.6 Ouvrage de captage d'eau lot 5 060 442
- 7.7 Mandat consultant
- 7.8 Paiement WSP aqueduc tronçon 013-A1
- 7.9 Paiement Englobe aqueduc tronçon 013-A1
- 7.10 Paiement firme Blanchette Vachon
- 7.11 Paiement PJB Industrie
- 7.12 Formation camp de jour
- 7.13 Offre de service Environex
- 7.14 Rechargement

8. PERSONNEL

- 8.1 Augmentation salariale pour la coordonnatrice de camp de jour
- 8.2 Embauche entretien ménager centre multifonctionnel
- 8.3 Création du comité sélection

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Fonds pour la formation commune du camp de jour
- 9.2 Demande dans le programme nouveau horizon pour les aînés (PNHA)

10. RAPPORT

11. CORRESPONDANCE

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Demande de gratuité pour le brunch des Chevaliers de Colomb et Fabrique le 9 août
- 12.2 Demande de gratuité pour le centre multifonctionnel par l'Équipe locale Élargie sud Chaudière
- 12.3 Location du Centre multifonctionnel Desjardins pour les élections générales provinciales 2026
- 12.4 Guignolée CPS les Passerelles
- 12.5 Abonnement à Caneva pro pour publication et journal

13. Fermeture de la séance

Monsieur Cédric Quirion, conseiller siège no 3, déclare un conflit d'intérêts concernant le point 7.10 de l'ordre du jour, relatif au paiement de la firme comptable Blanchette Vachon car sa conjointe y occupe un poste. Conformément à la politique interne, monsieur Cédric Quirion se retire de la réunion pendant les discussions et ne participe pas au vote. La décision est prise à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Stéphane Veilleux, conseiller siège no 2, déclare un conflit d'intérêts concernant le point 12.2 de l'ordre du jour, relatif à la demande de l'Équipe locale Élargie sud Chaudière car il siège sur le comité des défis St-Honoré. Conformément à la politique interne, monsieur Stéphane Veilleux se retire de la réunion pendant les discussions et ne participe pas au vote. La décision est prise à l'unanimité des membres présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Karine Champagne, mairesse, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2026-07-216 Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2026-07-217 Il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l’unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2026.

La mairesse fait le suivi de quelques éléments discutés lors de ces séances.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’a été posée.

5. LÉGISLATION

5.1. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

2026-07-218 **Considérant** conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 142 500\$ qui sera réalisé le 13 août 2026, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
103-2010	142 500\$

Considérant qu’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 13 août 2026 ;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année ;

- 3. les billets seront signés par la mairesse et le greffier-trésorier;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	26 300 \$	
2028.	27 300 \$	
2029.	28 500 \$	
2030.	29 600 \$	
2031.	30 800 \$	(à payer en 2031)
2031.	0 \$	(à renouveler)

5.2. ADOPTION RÈGLEMENT 260-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 242-2024 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

2026-07-219 **Considérant** que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) (ci-après appelée « *LTEM* ») prévoit que le conseil fixe, par règlement, la rémunération du maire et des autres membres du conseil ;

Considérant qu’est actuellement en vigueur, sur le territoire de la Municipalité, le *Règlement no 242-2024 fixant la rémunération des élus* ;

Considérant que le conseil désire remplacer ledit règlement ;

Considérant qu’un avis de motion a été donné par Shawn Marier, le 2 juin 2026 ;

Considérant que lors de cette même séance, ce membre du conseil a présenté et déposé un projet de règlement ;

Considérant qu’un avis a été publié conformément aux modalités de l’article 9 *LTEM* le 3 juin 2026, soit au moins 21 jours avant la tenue de la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le présent règlement soit adopté.

5.3. DIRECTIVES LINGUISTIQUES

2026-07-220 **Considérant** que l’article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l’Administration auquel s’applique la politique linguistique de l’État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans le cas où le permettent les dispositions de ladite Charte ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'informer le Ministère de la Langue française que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley utilise exclusivement le français dans toutes ses communications ;

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française ;

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française et publiée sur le site Web de la Municipalité et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

5.5 AVIS DE DÉFAUT – NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (LOTS 5 818 692, 6 543 640, 6 543 641, 6 543 648 ET 5 818 689)

2026-07-221

Considérant que par un acte du 24 février 2022, la Municipalité a vendu plusieurs immeubles, dont les lots 5 818 692, 6 543 640, 6 543 641, 6 543 648 et 5 818 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, avec une obligation de construire un bâtiment principal par lot, et ce, dans les 48 mois de la signature du contrat soit, au plus tard le 24 février 2026;

Considérant que la Municipalité s'est fait consentir à cet acte de vente le droit d'obtenir la rétrocession des immeubles et de redevenir propriétaire de ceux-ci advenant le non-respect de l'obligation de construire dans les délais;

Considérant que ce délai n'a pas été respecté, et ce, pour chacun des lots concernés;

Considérant que la Municipalité a le droit d'exiger la rétrocession des immeubles après avoir donné aux propriétaires l'avis prévu à l'article 1751 du *Code civil du Québec*;

Considérant que ces lots ont été cédés à des tiers, depuis 2022, chacun des acquéreurs assumant personnellement l'obligation de construire et reconnaissant le droit de la Municipalité d'exiger la rétrocession soit, notamment, par le contrat du 12 février 2026 inscrit au Bureau de la publicité foncière, sous le numéro 30 091 517 (voir le paragraphe 4 de la section « *Obligations du cessionnaire* »);

Considérant que la Municipalité a accepté d'entreprendre des négociations avec les propriétaires des immeubles pour tenter d'en arriver à un règlement du dossier, mais que depuis le début des démarches, les propriétaires n'ont pas été en mesure de finaliser, dans les délais demandés, la rétrocession volontaire des immeubles;

Considérant que la clause relative à l'obligation de construire et, éventuellement, en cas de défaut qui donne droit à la Municipalité d'exiger la rétrocession des immeubles, avait pour objectif, notamment, d'assurer le développement de la Municipalité, de favoriser un milieu de vie actif et agréable et de s'assurer que la Municipalité puisse répondre efficacement aux besoins de sa population;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

De transmettre aux propriétaires des lots 5 818 692, 6 543 640, 6543 641, 6 543 648 et 5 818 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, l'avis prévu à l'article 1751 du Code civil du Québec concernant l'exercice du droit énoncé au contrat de vente initial et reproduit aux actes subséquents, afin d'obtenir la rétrocession desdits lots et d'autoriser en conséquence les procureurs de la Municipalité à transmettre et publier l'avis requis, à entreprendre les procédures judiciaires requises à cette fin et à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution;

Que la présente résolution remplace la Résolution 2026-04-108 relativement à ces immeubles.

5.6 RRQ CORRECTION ADMINISTRATIVE

2026-07-222

Considérant qu'une erreur sur le logiciel comptable pour 2022 a été trouvée ;

Considérant que les déductions du Régime des Rentre du Québec n'ont pas été payées en 2022 pour les élus municipaux ;

Considérant que le conseil désire payer le montant total des déductions au montant de 2100\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 2 100\$ soit versé au Régime de Rentre du Québec pour l'année 2022 pour rectifier l'erreur du logiciel comptable.

5.6 SIGNATAIRE

2026-07-223

Considérant que le bon fonctionnement de la Municipalité nécessite que certains documents, contrats ou correspondances officiels soient signés en temps opportun ;

Considérant que madame Marilène Robert possède les compétences et l'expérience requises pour assumer les fonctions de directrice générale par intérim ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que madame Marilène Robert soit nommée à titre de directrice générale par intérim de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley, avec tous les pouvoirs, responsabilités et devoirs inhérents à cette fonction.

Que madame Marilène Robert soit nommée Administratrice principale pour les services AccèsD ;

Que monsieur Pier-Olivier Busque soit retiré comme signataire ;

Que ce mandat prenne effet à compter du 9 juillet 2026 et se termine à l’entrée en fonction d’un nouveau directeur général permanent.

Que madame Karine Champagne, mairesse, soit autorisée à signer tout document ou contrat d’embauche nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

6. FINANCES

6.1. COMPTES POUR APPROBATION

2026-07-224

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu’ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de juin 2026 au montant total de 273 387.91 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	62 608.31 \$
Factures payées :	40 153.44 \$
Factures à payer :	169 181.12 \$

7. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

7.1. ACHAT DE DEUX FONTAINES D’EAU AVEC REMPLISSEUR DE BOUTEILLES

2026-07-225

Considérant que la Municipalité a obtenu 6 509\$ via le Fonds environnement de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture veut procéder à l’achat des deux fontaines d’eau tel que mentionné dans la demande à la RICBS ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer l'achat des deux fontaines d'eau tels que décrites dans la demande de subvention à la RICBS dans le Fonds environnement pour un montant de 6 018\$ plus taxes ;

Que la municipalité assumera sa part à même le budget d'opération.

7.2. ACHAT DE 2 BANDES PROTECTRICES EN MÉTAL POUR LES TOILES DU GYMNASE

2026-07-226

Considérant que les toiles du gymnase sont souvent exposées aux ballons;

Considérant que le conseil désire minimiser les bris aux toiles du gymnase;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat de 2 bandes protectrices en métal auprès de la firme SMQ services mécaniques Quirion soit autorisé au montant de 140\$ plus taxes pour le matériel plus le taux horaire de la confection de bandes protectrices.

Que l'achat soit financé via le budget d'entretien des bâtiments.

7.3. RECOMMANDATION PAIEMENT NO 1 PROJET GRAND SHENLEY

2026-07-227

Considérant que les travaux de réfection à la route du rang Grand Shenley ont débuté ;

Considérant que les travaux sont effectués par la firme Excavation Bolduc inc. ;

Considérant que la MRC Beauce Sartigan supervise les travaux ;

Considérant que l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux, monsieur Pier-Luc Rancourt, recommande le premier paiement de 611 302\$ taxes incluses pour les travaux effectués ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 611 302\$ taxes incluses soit versé à la firme Excavation Bolduc inc. pour les travaux effectués dans le rang Grand Shenley.

Que le montant soit financé via la subvention.

7.4. OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU LOT 5 060 412

2026-07-228

Considérant que les travaux de forage sur le lot 5 060 412 ont eu lieu ;

Considérant que le montant des travaux et des frais s'y rattachant est de 28 968.23\$ tx incl. ;

Considérant que le conseil veut procéder par indication de paiement ;

Considérant que le conseil autorise madame Marilène Robert, adjointe de direction à procéder au paiement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 28 968.23\$ tx inclus soit versé pour les travaux sur le lot 5 060 412.

Que le montant soit financé via le surplus.

7.5. OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU LOT 5 060 413

2026-07-229

Considérant que les travaux de forage sur le lot 5 060 413 ont eu lieu ;

Considérant que le montant des travaux et des frais s'y rattachant est de 31 319.38\$ tx incl. ;

Considérant que le conseil veut procéder par indication de paiement ;

Considérant que le conseil autorise madame Marilène Robert, adjointe de direction à procéder au paiement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 31 319.38\$ tx inclus soit versé pour les travaux sur le lot 5 060 413.

Que le montant soit financé via le surplus.

7.6. OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU LOT 5 060 442

2026-07-230

Considérant que les travaux de forage sur le lot 5 060 442 ont eu lieu ;

Considérant que le montant des travaux et des frais s'y rattachant est de 15 541.33\$ tx incl. ;

Considérant que le conseil veut procéder par indication de paiement;

Considérant que le conseil autorise madame Marilène Robert, adjointe de direction à procéder au paiement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 15 541.33\$ tx inclus soit versé pour les travaux sur le lot 5 060 442.

Que le montant soit financé via le surplus.

7.7. MANDAT CONSULTANT

2026-07-231

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier quitte ses fonctions à partir du 17 août ;

Considérant que la municipalité désire avoir du soutien le temps d'une transition ;

Considérant que le conseil désire prendre entente avec celui-ci pour cette transition ;

Considérant que le conseil a convenu des modalités et désire déposer cette entente au directeur général ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que madame Karine Champagne, mairesse, soit autorisée à déposer l'entente convenue entre les membres du conseil au directeur général et signée dans le but d'avoir du soutien suite au départ ;

Que la mairesse, madame Karine Champagne, soit autorisée à signer l'entente et tout document inhérent à celle-ci.

7.8. PAIEMENT WSP AQUEDUC TRONÇON 013-A1

2026-07-232

Considérant que les travaux au réseau d'aqueduc tronçon 013-A1 sont commencés;

Considérant que la firme WSP supervise ces travaux;

Considérant que le montant des travaux de supervision effectués s'élève à 1 230.23\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 1 230,23\$ tx incl soit versé à la firme WSP pour les travaux de supervision du réseau d'aqueduc du tronçon 013-A1.

Que le paiement soit financé via le règlement d’emprunt.

7.9. PAIEMENT ENGLOBE AQUEDUC TRONÇON 013-A1

2026-07-233 **Considérant** que les travaux au réseau d’aqueduc tronçon 013-A1 sont commencés ;

Considérant que la firme Englobe fait la caractérisation du sol ;

Considérant que le montant des travaux effectués s’élève à 5 631.85\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 5 631.85\$ taxes incluses soit versé à la firme Englobe pour la caractérisation du sol pour les travaux du réseau d’aqueduc du tronçon 013-A1.

Que le paiement soit financé via le règlement d’emprunt.

7.10. PAIEMENT FIRME BLANCHETTE VACHON

2026-07-234 **Considérant** que la firme comptable Blanchette Vachon a produit les états financiers de la Municipalité ;

Considérant que le montant de la facture s’élève à 33 055.31\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 33 055.31\$ taxes incluses soit versé à la firme comptable Blanchette Vachon pour la production des états financiers pour l’année 2025.

Que le montant soit financé via le budget d’opération.

7.11. PAIEMENT PJB INDUSTRIE

2026-07-235 **Considérant** que l’équipement du camion de voirie a besoin de réparation;

Considérant que la firme PJB Industrie a fourni les pièces pour effectuer la réparation sur le peigne ;

Considérant que le montant de ces pièces s’élève à 2 959.47\$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement de 2 959.47\$ taxes incluses soit versé à la firme PJB Industrie pour la réparation de l'équipement du camion.

Que le montant soit financé via le budget d'opération de la voirie.

7.12. PAIEMENT FORMATION CAMP DE JOUR

2026-07-236

Considérant que les employés de camp de jour ont à cœur les enfants et leur bien-être;

Considérant que la formation de la firme S'aider en toute simplicité vise à aider les interventions des moniteurs de camp de jour;

Considérant que le coût de la formation s'élève à 200\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 200\$ soit versé à la firme S'aider en toute simplicité pour une formation donnée aux moniteurs de camp de jour.

Que le conseil autorise l'intervenante de la firme S'aider en toute simplicité à revenir pour aider les moniteurs de camp de jour dans leurs interventions.

Que le montant soit financé via le budget du camp de jour.

7.13. OFFRE DE SERVICE ENVIRONEX

2026-07-237

Considérant que la Municipalité doit renouveler son contrat de service avec la firme Eurofins Environex pour ses services en analyse d'eau potable ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la nouvelle proposition tarifaire pour 2026-2027 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la nouvelle proposition tarifaire de la firme Eurofins Environex pour ses services en analyse d'eau potable.

7.14. RECHARGEMENT

2026-07-238

Considérant que la route de contournement entre le rang 10 et le Grand Shenley a beaucoup été utilisé pendant les travaux dans le Grand Shenley ;

Considérant que des travaux doivent être effectués à la route de contournement entre le rang 10 et le Grand Shenley;

Considérant que monsieur Maxime Quirion, responsable des travaux de voirie peut superviser les travaux avec l'utilisation du profileur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à monsieur Maxime Quirion, responsable des travaux de voirie pour superviser les travaux de la route de contournement entre le rang 10 et le Grand Shenley.

8. PERSONNEL

8.1. AUGMENTATION SALARIALE POUR LA COORDONNATRICE DE CAMP DE JOUR

2026-07-239

Considérant que l'employée qui occupe le poste de coordonnatrice du camp de jour est à l'emploi de ce poste pour la municipalité depuis 3 ans;

Considérant que cette personne demande une augmentation à 22\$/heure pour le poste qu'elle occupe;

Considérant que la coordonnatrice est fiable et toujours disponible;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'augmentation salariale à 20\$/heure de l'employée coordonnatrice du camp de jour.

8.2. EMBAUCHE PERSONNEL ENTRETIEN MÉNAGER

2026-07-240

Considérant; que le conseil désire embaucher une personne de confiance pour l'entretien du centre multifonctionnel Desjardins;

Considérant que madame Martine Drapeau a démontré de l'intérêt à effectuer l'entretien du Centre multifonctionnel Desjardins ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que madame Martine Drapeau soit engagée pour effectuer l'entretien ménager du Centre multifonctionnel Desjardins.

8.3. CRÉATION COMITÉ DE SÉLECTION

- 2026-07-241** **Considérant** que le conseil désire embaucher un nouveau directeur général;
- Considérant** que le conseil désire former un comité de sélection de 5 membres ;
- En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
- Que** le comité de sélection pour l'embauche du nouveau directeur général soit formé de 5 membres :
- madame Karine Champagne, mairesse
 - monsieur Shawn Marier, conseiller siège no 4
 - monsieur Francis Quirion, conseiller siège no 3
 - monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général
 - Marilène Robert, adjointe de direction générale

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1. FONDS POUR LA FORMATION COMMUNE DU CAMP DE JOUR

- 2026-07-242** **Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré a demandé 25\$ par moniteur pour la formation commune des moniteurs de camp de jour de la MRC Beauce-Sartigan tenue le 18 mai 2026;
- Considérant** qu'une somme de 1550\$ a été amassée lors de cette journée et qu'aucune dépense n'a été engendrée ;
- Considérant** que l'ensemble des ressources en loisir de la MRC ont choisi de garder cette somme pour les formations futures ;
- En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
- Que** la somme de 1550\$ soit conservée dans le poste budgétaire pour être utilisée lors des futures formations de moniteur de camp de jour de la MRC Beauce-Sartigan ;

9.2. DEMANDE DANS LE PROGRAMME NOUVEAU HORIZON POUR LES AINÉS (PNHA)

- 2026-07-243** **Considérant** que le gouvernement du Canada offre une aide financière dans le programme nouveau horizon pour les aînés ;
- Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière pour plusieurs items, dont une balancelle, un projecteur et de l'aménagement de sol ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière ;

Que la municipalité assumera sa part à même le budget d'opération ;

Que Madame Karine Champagne, la responsable des sports, loisirs et culture, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

10. RAPPORT

11. CORRESPONDANCE

L'adjointe de direction dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2026.

12. AUTRES SUJETS

12.1. DEMANDE GRATUITÉ POUR LE BRUNCH DES CHEVALIERS DE COLOMB ET LES FILLES D'ISABELLE LE 9 AOÛT

2026-07-244

Considérant que les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle désirent tenir un Brunch-bénéfice dans le cadre de l'Exposition agricole de Beauce le 9 août 2026 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise les organismes à utiliser le Centre Multifonctionnel Desjardins pour cet événement ;

Que la somme de 30\$ soit exigée pour le ménage ;

Que les organismes s'occupent de monter la salle et remettre les lieux tels quels pour 16 heures la journée même.

12.2. DEMANDE GRATUITÉ POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL PAR L'ÉQUIPE LOCALE ÉLARGIE SUD CHAUDIÈRE

2026-07-245

Considérant que l'Équipe locale élargie du sud Chaudière tient une rencontre annuelle le 8 février 2027 ;

Considérant que le Centre multifonctionnel est disponible le 8 février 2027 de 13h30 à 16h00 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'organisme à utiliser le hall du Centre Multifonctionnel Desjardins gratuitement pour cette rencontre du 8 février 2027 ;

12.3 LOCATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DESJARDINS POUR LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES PROVINCIALES 2026

2026-07-246

Considérant les articles 180, 301.24, 301.26 ou 305 de la Loi électorale et suivant la demande de la directrice de Scrutin Beauce-Sud ;

Considérant le déclenchement imminent des élections générales provinciales ;

Considérant qu'un espace pour les bureaux de vote doit être réservé à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à signer le contrat de location pour les élections générales provinciales avec la directrice de scrutin, madame Marcelle Paradis ;

Que le prix de location est établi par l'organisme au coût de 281,69\$ taxes incluses pour le 5 octobre 2026.

12.4 GUIGNOLÉE CPS LES PASSERELLES

2026-07-247

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Les passerelles souhaite organiser une levée de fonds le samedi 12 décembre dans le cadre de la guignolée annuelle du Dr Julien;

Considérant que la municipalité désire collaborer pour une demande au MTQ autorisant la cueillette de dons sur la route 269;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Centre de pédiatrie sociale Les passerelles désire faire une demande d'autorisation au Ministère des Transports pour une levée de fond le samedi 12 décembre.

Que la municipalité autorise l'utilisation de la route 269 le samedi 12 décembre dans le cadre de la guignolée du Dr Julien pour amasser des dons si l'autorisation du Ministère des Transports est donnée.

12.5 ABONNEMENT À CANVA PRO POUR PUBLICATIONS ET JOURNAL LOCAL

2026-07-248

Considérant que madame Karine Champagne, responsable des sports loisirs et culture a besoin comme outils de travail d'un logiciel pour le journal Info Shenley et les différentes publications ;

Considérant que l'abonnement à la plateforme de communication visuelle Canva Pro s'élève à 18\$ par mois plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise madame Karine Champagne, responsable des sports, loisirs et culture à s'abonner à Canva Pro pour faciliter son travail.

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-07-249

Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h23.


Karine Champagne, mairesse


Marilène Robert, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière